

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 328 – 14/04/2025

NOUS RECHERCHONS UN ou UNE VACATAIRE pour quelques heures par semaine !

Nous recherchons une personne disponible quelques heures par semaine pour différentes tâches, notamment le ménage des bâtiments communaux, la gestion de la location de la Salle des Fêtes et les distributions des informations communales tels les Trabec Flash par exemple. Les horaires sont libres et la rémunération mensuelle est relative au nombre d'heures effectuées dans le mois.

Si vous êtes intéressé ou pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie

- par téléphone au 03 83 63 60 83
- par mail à mairie@villeylesec.fr
- ou vous présenter directement aux heures d'ouverture.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS : Grand MERCI à tous les participants et merci tout particulièrement aux chasseurs toujours très mobilisés et efficaces



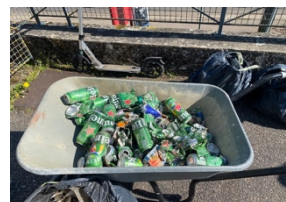
Plus d'une vingtaine de personnes ont participé au nettoyage des abords du village.

Merci à tous pour l'implication !



La quantité de déchets ramassés reste importante par endroit. C'est ainsi qu'un grand nombre de cannettes de bière ont été ramassées.

Merci de respecter la propreté du village et de ses abords, des poubelles et des conteneurs de recyclable sont à disposition.



A noter

Brocante du 1^{er} mai

Stationnement interdit de 5h00 à 20h00



- sur la place de l'Eglise et dans les rues du 26^{ème} RI, du Fort, de Toul, de Maron (de la place de l'Eglise jusqu'après le pont),
- sur le chemin communal menant de Villey le Sec à Gondreville, du carrefour avec la RD 909 jusqu'au chemin des Pèlerins du côté droit et du chemin des Pèlerins jusqu'à la limite de la Commune du côté gauche.

La traversée du village restera possible, de manière très limitée et sous escorte, pour l'accès au camping ou pour des cas particuliers (soins médicaux, véhicules d'urgence...)

Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'arrêté municipal sur notre site internet à la rubrique "La Municipalité" puis "Affichage réglementaire" et "Arrêtés municipaux"

ou directement sur

https://www.villeylesec.fr/IMG/pdf/2025-01arretecirculationbrocante2025_postmarque.pdf



Conseil Municipal du 8 avril 2025

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le mardi 8 avril dans la salle du Conseil.

L'ordre du jour portait principalement sur les décisions budgétaires telles que l'approbation des comptes et le vote des Budgets, le vote des taux d'imposition et des subventions communales.

Les résultats de l'exercice 2024 pour la Commune, au 31 décembre, ont fait apparaître un résultat de fonctionnement positif de 102 579,71 € sur l'exercice (291 573,09 € de recettes pour 188 993,38 € de dépenses), qui s'ajoute au report cumulé des exercices antérieurs, diminué d'un besoin de financement de la section d'investissement de 44 436,97 € (93 650,91 € de dépenses ajouté à un déficit antérieur reporté de - 146 444,32 € pour 242 551,08 € de recettes, dont 212 384,60 € pour compenser le besoin de financement de l'exercice précédent).

Le bilan des comptes fait ressortir un excédent global de 384 843,98 € au 31 décembre 2024.

Pour le Budget Annexe de Lotissement, il n'y a eu que des écritures de stocks réalisées sur cet exercice, les résultats de l'exercice 2024 s'établissent à un résultat de fonctionnement positif de 29 941,67 € (report de l'exercice précédent) et un résultat d'investissement positif de 34 941,67 €.

Le bilan des comptes fait ressortir un excédent global de 64 883,34 € au 31 décembre 2024.

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport à l'année 2024, seules les valeurs locatives de base d'imposition des Taxes Foncières ont été augmentées par les Services de l'Etat,

Les subventions en faveur des associations ont été votées sur la base de celles de l'année 2024 avec une augmentation de la subvention allouée à l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) passée à 550 €.

8 100 € ont ainsi été alloués sur un montant total voté de 12 000 €, 3 900 € restant à allouer sur délibération, notamment la subvention pour l'AFM-TELETHON qui sera attribuée en fin d'année pour pouvoir être comptabilisée dans les comptes du Villeython organisé chaque année au sein de notre village.

Le Budget primitif 2025 de la Commune a été voté pour un montant de dépenses et de recettes, en fonctionnement de 674 439,25 €, et en investissement de 474 485,73 € (dont 46 892,82 € de restes à réaliser sur les dépenses de l'exercice 2024).

Le Budget primitif 2025 du Budget Annexe de Lotissement a été voté pour un montant de dépenses, en fonctionnement et en investissement de 40 000 €, le projet d'aménagement restant en attente de la mission confiée à l'INRAP par le Préfet de Région Grand Est pour des fouilles archéologiques, mission qui ne sera pas réalisée avant le premier trimestre 2026.

Ce conseil a par ailleurs permis de clarifier les dépenses que la Commune souhaite payer sur le compte d'imputation budgétaire 623 en M57 "Publicité, publications, relations publiques" (comprenant notamment l'ancien compte 6232 en M14 "Fêtes et cérémonies").

Enfin, la Commune ayant adhéré au nouveau Syndicat Intercommunal de Groupement Forestier - SIGF du Geai - le Conseil a permis de désigner les délégués représentant la Commune au sein de ce syndicat, à savoir :

- 2 délégués titulaires, qui sont Eric Maugras et Gilles Guyot
- 1 délégué suppléant, qui est Thomas Colin.

L'ensemble des documents relatifs aux décisions du Conseil Municipal est consultable en mairie et sur le site Internet de la Commune www.villeylesec.fr



Cérémonie du 8 mai

Pour la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, un piquet d'honneur du 516ème Régiment du Train sera présent

Rendez-vous sur la place de l'Eglise à 11h00.

La cérémonie sera suivie d'un pot de l'amitié à la Salle des Fêtes.

Qualité de l'eau

Pour le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine effectué le 24 mars 2025 sur notre réservoir communal, la conclusion sanitaire, au 1er avril 2025, est :

« Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. »

L'intégralité du contrôle est consultable sur notre site Internet <https://www.villeylesec.fr>

Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2025/2026 sont en cours, **les formulaires**, pour les personnes qui ne les auraient pas reçus dans leur boîte aux lettres, **sont à votre disposition à la mairie de Villey le Sec**,

- pour l'école maternelle de Chaudeney-sur-Moselle, pour les enfants nés en 2022, et pour les enfants nés en 2021 ou 2020 pour lesquels ce serait la première inscription,

dépôt du dossier **dans les plus brefs délais en mairie de Chaudeney-sur-Moselle**

- pour l'école primaire de Chaudenay-sur-Moselle, pour les enfants nés en 2019, et pour les enfants nés de 2015 à 2018 et pour lesquels ce serait la première inscription,

dépôt du dossier en mairie de Villey le Sec **avant le mardi 13 mai 2025**

Une attestation vous sera délivrée en mairie

Les admissions se feront ensuite auprès des Directrices des écoles primaire et maternelle

- les lundi 5 mai, mardi 6 mai et jeudi 15 mai 2025, pour l'école maternelle,

auprès de Mme Véronique LORRAIN, directrice de l'école maternelle du Marronnier de Sully, 56 rue de l'Eglise à Chaudeney-sur-Moselle

[En cas d'impossibilité ces jours-là, veuillez prendre contact auprès de la directrice au 03.83.43.05.49](tel:03.83.43.05.49)

- les **lundi 19 mai et lundi 26 mai 2025**, de **16h30 à 18h**, pour l'école primaire, auprès de Mme Anne-Laure TERRIER, directrice de l'école primaire du Mont-Hachey, 77 rue André Bachmann à Chaudeney-sur-Moselle

[En cas d'impossibilité ces jours-là, veuillez prendre rendez-vous avec la directrice au 03.83.64.34.38](tel:03.83.64.34.38)



Les déchèteries intercommunales : horaires d'été

Depuis le 1er avril, les deux déchèteries intercommunales sont passées aux horaires d'été.

- **Déchèterie intercommunale de Toul - RD 904 à Toul**
 - lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h30-12h30 et 13h30-18h
 - jeudi : 13h30-18h
- **Déchèterie intercommunale de Fontenoy-sur-Moselle - Gondreville - RD 90 entre Fontenoy-sur-Moselle et Gondreville**
 - lundi, jeudi et vendredi : 13h30-18h
 - mardi : 9h30-12h30
 - mercredi et samedi : 9h30-12h30 et 13h30-18h



Prolongation de la chasse au 31 mai 2025

Par arrêté préfectoral du 31 mars 2025 il a été décidé la prolongation de la chasse au sanglier du 1^{er} avril au 31 mai 2025 inclus, sur autorisation préfectorale, en vue de la protection des semis en Meurthe-en-Moselle.

Par arrêté préfectoral du 4 avril 2025, M. HECHON Jacques, représentant GFA du Fays, détenteur du droit de chasse sur les communes de Villey le Sec et Gondreville pour l'année 2025, est autorisé, ainsi que les membres de l'équipe de chasse sous sa responsabilité, à chasser les sangliers de jour, du 1^{er} avril au 31 mai 2025, afin de protéger des dommages sur les cultures en période de semis.

L'intégralité de l'arrêté préfectoral est consultable sur le site Internet de la Commune ou directement sur https://www.villeylesec.fr/IMG/pdf/140-10-villey_le_sec_et_gondreville.pdf



Brioches de l'amitié : Merci à tous pour votre générosité !

Nous avons participé à la traditionnelle "Opération Brioches" organisée par l'AEIM. Les 120 brioches ont été vendues, et le produit des ventes a été accompagné d'un don global de 43,01 €, grâce à vous, **GRAND MERCI A TOUS !**



Retrouvez toutes nos infos sur notre site internet www.villeylesec.fr